

I. Identité de l'entreprise

N° Adhérent _____

ENTREPRISE INDIVIDUELLE

 M. Mme Mlle

Nom : _____

Date de naissance :

Prénom : _____

____/____/____

SOCIÉTÉ

 EIRL EURL SARL SDF SNC Indivision Autres _____

Raison Sociale : _____

Dates de naissance :

Noms Associés : 1 _____

____/____/____

2 _____

____/____/____

3 _____

____/____/____

II. Renseignements Généraux à compléter obligatoirement

Enseigne : _____ Activité : _____

 Franchisé : oui non

N° de Siret : _____

Code NAF : _____

Date de début d'activité : ____/____/____

Premier exercice comptable pour lequel l'adhésion est demandée : du ____/____/____ au ____/____/____

 Première adhésion Oui

(délai d'adhésion : 5 mois à partir de la date d'ouverture du premier exercice pour lequel l'adhésion est demandée)
 Non → Démission Exclusion Radiation → Date de Radiation : ____/____/____

(délai d'adhésion : avant la date d'ouverture de l'exercice pour lequel l'adhésion est demandée)

 Transfert d'OGA Oui, lequel ? _____

Date de Radiation : ____/____/____

(joindre attestation de radiation du précédent OGA)
Adresse professionnelle : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Télécopie : _____ Portable : _____

Adresse E-mail (OBLIGATOIRE) : _____ Site Web : _____

Adresse courrier (si différente) : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

TÉLÉTRANSMISSION de votre déclaration fiscale vers l'Administration Fiscale obligatoire

 Si vous assurez vous-même la télétransmission de votre déclaration de résultats, veuillez cocher la case ci-contre , dans le cas contraire, veuillez remplir le mandat ci-joint et nous le retourner afin que le CGA Nord-Ouest assure cette obligation.

à renseigner obligatoirement

Régime d'imposition : IR IS BIC BA

Régime fiscal : RS de plein droit RS sur option RN de plein droit RN sur option
 Régime Micro-Entreprise Régime Auto-Entrepreneur

Régime TVA : Assujetti Non assujetti Franchise
 TVA sur les encaissements TVA sur les débits
 CA3 mensuel CA3 trimestriel CA12 annuel

Déclare adhérer au CGA Nord-Ouest, après avoir eu connaissance que tout manquement à mes obligations (jointes au verso) est susceptible d'entraîner à mon égard la procédure d'exclusion du CGA Nord-Ouest et la perte de ma qualité d'adhérent.

Cachet professionnel de l'adhérent

Fait à _____

Le _____

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Je m'engage :

- ➔ en l'absence de cabinet comptable, à tenir une comptabilité commerciale selon les réglementations comptable et fiscale en vigueur, à l'aide d'un logiciel comptable et à communiquer au CGA Nord-Ouest :
 - ma déclaration de résultats accompagnée des tableaux fiscaux et annexes,
 - mes déclarations de TVA,
 - mes déclarations de CVAE,
 - ma balance générale des comptes et le grand livre informatique,
 - le détail des immobilisations et des amortissements,
 - les extraits de comptes des banques à la clôture de l'exercice et leur rapprochement bancaire,
 - le nom du logiciel comptable,
 - le nom de la personne établissant la comptabilité,
 - les tableaux complémentaires du CGA Nord-Ouest et tout renseignement et/ou document nécessaire à la bonne exécution des missions imposées aux OGA par les textes fiscaux ;

le tout dans les 3 mois de la clôture de chaque exercice comptable,

- ➔ à régler la cotisation annuelle votée par le Conseil d'Administration,
- ➔ à communiquer au CGA Nord-Ouest dans le délai d'un mois après qu'il soit devenu définitif le résultat d'une éventuelle vérification fiscale de mon entreprise,
- ➔ à respecter l'obligation d'accepter le paiement des sommes dues par chèques ou cartes bancaires et sa publicité conformément aux modalités du Décret n° 2016-1356 du 11.10.2016.

J'autorise :

le CGA Nord-Ouest :

- ➔ à communiquer au représentant de l'Administration Fiscale qui lui apporte son assistance technique au CGA Nord-Ouest, les documents mentionnés à l'Article 7 du Décret n° 75-911 du 6 octobre 1975,
- ➔ à transmettre aux services fiscaux l'attestation d'adhésion, selon les textes en vigueur, visée à l'Article 18 du Décret n° 75-911 du 6 octobre 1975,
- ➔ à stocker et utiliser mes données personnelles uniquement dans le cadre des missions des organismes de gestion agréés, et n'autorise pas à divulguer ces informations à d'autres entités commerciales, dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Conduite à tenir en cas de difficultés de paiement :

« Si vous rencontrez des difficultés de paiement, vous êtes invité à contacter le service des impôts dont vous dépendez. En cas de difficultés particulières, et sur demande, une information complémentaire relative aux dispositions d'aide aux entreprises en difficultés est proposée par le centre ». Retrouvez cette information à l'adresse internet suivante : <http://www.economie.gouv.fr/dgfip/mission-soutien-aux-entreprises>

MANDAT

**relatif à une opération de télétransmission
ENTRE UNE ENTREPRISE ET
UN ORGANISME DE GESTION AGREE**

L'entreprise / la société
représentée par M ci-après dénommée "le mandant", déclare
avoir souscrit à la procédure TDFC et donne par la présente mandat à l'organisme de gestion agréé :

CGA Nord-Ouest (CGANO)
57, avenue de Bretagne - 76100 ROUEN
N° 101760 - Siret 313 244 303 00035

ci-après dénommé "le mandataire",

pour la transmission par voie électronique au Centre de Services Informatiques de Strasbourg, directement ou par l'intermédiaire d'un sous-traitant de son choix, **de la déclaration fiscale** et de l'attestation selon le cahier des charges EDI-TDFC et, le cas échéant, pour la régularisation des anomalies déclaratives détectées par le système et restituées par des accusés de réception, avis de traitement ou certificats de réception.

1. Caractéristiques des téléprocédures

Les procédures assurent notamment les fonctions suivantes :

- l'identification de l'émetteur et de l'auteur de l'acte,
- l'intégrité des données,
- la lisibilité et la fiabilité de la transmission,
- la mémorisation de la date de transmission,
- l'assurance de la réception,
- la conservation des données transmises.

Le mandataire déclare avoir pris connaissance, préalablement à la signature, du cahier des charges des téléprocédures en matière fiscale auprès de la Direction Générale des Impôts.

Le mandataire désirant transmettre directement les données à la DGI déclare avoir la qualité de partenaire EDI ou s'engage à l'obtenir dans les meilleurs délais, afin de procéder aux envois selon les modalités définies dans le cahier des charges en vigueur. Transmettant les données dans le langage normé EDIFACT, il applique les dispositions de l'article 3 de la convention type des partenaires EDI imposant l'utilisation d'outils ayant obtenu une attestation de conformité aux cahiers des charges dans le cadre d'un contrôle technique.

2. Exercice du droit d'accès et de rectification

Les droits d'accès et de rectification des données acquises via les procédures ci-dessus peuvent être exercés dans les conditions habituelles auprès de l'administration ou de l'organisme gestionnaire du dossier professionnel du contribuable.

3. Obligations du mandataire

Au titre du présent mandat, le mandataire doit suivant la téléprocédure :

- établir le(s) document(s) indiqué(s) ci-dessus,
- respecter les dates limites de dépôt des déclarations fiscales et annexes,
- au cas où la télétransmission serait impossible, pour quelque raison que ce soit, utiliser la procédure papier dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- et généralement accomplir les formalités nécessaires pour la mise en œuvre des téléprocédures comme par exemple, la déclaration à la CNIL.

4. Obligations du mandant

Le mandant adressera au mandataire au plus tard 15 jours avant la date légale de dépôt des déclarations sous format papier, toutes les informations et tous les documents que ce dernier pourra estimer nécessaire à l'accomplissement de sa mission.

5. Durée du mandat

Le présent contrat est conclu pour les opérations de télétransmission établies à compter du 1^{er} janvier 2009. Il se renouvelle par tacite reconduction.

Il prendra fin automatiquement :

- à l'initiative de l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis d'un mois,
- dès réception par le mandataire, d'une copie du mandat de télétransmission confié à un membre de l'ordre des experts-comptables, si le mandant décide de confier un mandat pour la télétransmission à un membre de l'ordre des experts-comptables,
- dès la radiation du mandant du registre des adhérents du mandataire.

Le présent mandat est soumis à la loi française. Compétence est donnée aux tribunaux dans le ressort desquels est établi le mandataire.

Fait à, le

Signature du mandant

précédée de la mention manuscrite

"Bon pour mandat"

Signature du mandataire

précédée de la mention manuscrite

"Bon pour acceptation de mandat"